

M, Mme	
Prénom	
Date de naissance (information requise pour recevoir le support numérique des interventions)	
Fonction	
Organisme	
Adresse	
CP	Ville
Tél.	Fax.
E. mail	

➔ **Inscription au séminaire 2015**

- ☐ Participera **à l'ensemble du séminaire** de l'ICH Ouest
☐ Participera uniquement à la première journée : "Questions d'actualité"
☐ Participera uniquement à la deuxième journée : "Regards croisés sur la copropriété"
☐ Désire bénéficier du service déjeuner sur place :
 - le 14 octobre 2015 : repas
 - le 15 octobre 2015 : repas

➔ **Demande d'information**

- ☐ Ne peut pas participer au séminaire 2015 mais souhaite être invité(e) personnellement à l'occasion des prochaines journées organisées par l'ICH Ouest
☐ Souhaite recevoir une documentation complète sur les formations dispensées dans le cadre de l'institut

➔ **Modalités de règlement**

➔ Droits d'inscription tarif normal 250 euros* par participant et par journée	journée(s) x 250 euros* = euros
➔ Droits d'inscription tarif élèves (réservé aux élèves inscrits aux cours de l'ICH Ouest) 125 euros* par participant et par journée	journée(s) x 125 euros* = euros
➔ Déjeuner 35 euros* par repas	déjeuner(s) x 35 euros* = euros
* montant forfaitaire exonéré de TVA	Montant total euros

- ☐ Vous trouverez ci-joint un chèque d'un montant de euros couvrant l'ensemble des frais du séminaire
 Le chèque est à libeller à l'ordre de **l'AG Cnam des Pays de la Loire**

- ☐ L'inscription sera prise en charge par :

organisme* :
 adresse :
 qui règlera dès réception de la facture
 Fait à : Le : Cachet et signature obligatoires
 Nom et qualité du signataire :

* Si prise en charge par un Opca, n'oubliez pas de leur transmettre votre souhait de participer à ce séminaire.

➔ **Important**

Ce bulletin d'inscription est à retourner **avant le 9 octobre 2015**. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.
 Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus. • Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne. • Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription). • En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté. • En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.